EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FILLIÈRE N° 2022-56

Séance du 13 juin 2022

A dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 07 juin 2022, s'est réuni dans les locaux de l'école d'Évires, sise 134 route de la Côte – Évires - 74570 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2020-76 du 14 septembre 2020 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 21 - Pouvoir : 5 - Votants : 26

OBJET : VOTE D'UN BUDGET SUPPLÉMENTAIRE AU BUDGET PRINCIPAL 2022

Présents : ALAIS I. – ALLEGRET-PILOT A. - ANSELME C. - BÉVILLARD J-P. - BOCQUET J. - BOUCLIER S. - BURDIN C. - DAUBeRCIES M-C. - DELILLE M. - DITTA E. - DUPONT C. - FILLION L. - JACOB C. - MAXENTI J-C. - ODORICO L. - PONTAIS M. - REYDET N. - RIGOBERT S. - ROPHILLE C. - RUBIN-DELANCHY J-Y. - SELLECCHIA É

Excusés: ALESINA C. (pouvoir à ALAIS I.) - ESCALON-DESTRUEL J-S. (pouvoir à DAUBERCIES M-C.) - MERCIER-GUYON C. (pouvoir à BÉVILLARD J-P.) - NICOLAS A. (pouvoir à REYDET N.) - RÉVEILLON É. (pouvoir à DUPONT C.)

Absents : BERTHOLIO C. - BÉVILLARD C. - BLOCH S. - CHEVALLIER M. - HUCHET C. - LAFFIN C. - VINDRET R.

Secrétaire de séance : ROPHILLE C.

Entendu l'exposé suivant :

Le budget supplémentaire permet d'ajuster les dépenses ou les recettes qui sont intervenues depuis le vote du budget primitif.

La collectivité présente des besoins en matière de taux d'encadrement des services périscolaires et la mise en place des règles SDJES, avec pour conséquence la nécessité d'augmenter le temps de préparation des activités, de renforcer le service jeunesse ou encore de renforcer les effectifs en animation sur le temps périscolaire. Afin de répondre à ces besoins, il convient aujourd'hui de voter un budget supplémentaire.

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants;

Vu la délibération n°2022-32 du 14 mars 2022 approuvant le budget primitif 2022 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

Considérant que le budget supplémentaire au budget principal pour l'exercice 2022 s'équilibre comme suit :

CHAPITRE BUDGETAIRE	DEPENSES
Fonctionnement	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	
64131 - Rémunération du personnel non titulair	60 000.00 €
TOTAL	**60 000.00 €**

CHAPITRE BUDGETAIRE	RECETTES
Fonctionnement	
70 - Produits du domaine et des ventes	
7067- Redevances et droits des services périscolaires	20 000.00 €
74 - Dotations et participations	
74888 - Participation autres organismes	40 000.00 €
TOTAL	**60 000.00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le budget supplémentaire du budget principal pour l'exercice 2022, équilibré et présenté comme ci-dessus.

Le Maire
Christian ANSELME

Certifié exécutoire par le M. le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le :
Publication/affichage le : 01 JUIL. 2022